NeoK
Société par actions simplifiée
au capital social de 30.000 euros
50 rue la Boétie – 75008 Paris
852 824 713 RCS Paris
« La Société »

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 16 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 16 juillet,

Au siège social de la Société,

La société La Fabrique by CA, société par actions simplifiée au capital de 45.500.000 euros, dont le siège social est situé 50 rue la Boétie, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 827 899 394,

associé unique de la Société (ci-après « l'Associé Unique »),

connaissance prise :

- du texte des projets de résolutions ;
- des actuels statuts de La Fabrique by CA ;
- des statuts modifiés de La Fabrique by CA ;

après avoir pris acte, en tant que de besoin, du rapport du Président sur le changement de dénomination sociale,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- changement de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts ;

A TITRE ORDINAIRE

- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président de la Société, décide de modifier la dénomination sociale de la société.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 « DÉNOMINATION » des statuts de la Société comme suit :

« *La Société a pour dénomination :*

« Nello »

Tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale Nello, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'énonciation du montant du capital social, ainsi que de l'adresse du siège social et du numéro d'identification suivi de la mention RCS et du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée ».

Décision adoptée par l'Associé Unique

A TITRE ORDINAIRE

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publication et de dépôt au greffe qu'il appartiendra.

Décision adoptée par l'Associé Unique

Laurent Darmon
Président de NeoK

Laurent Darmon
Certified by yousign